

TRAITE D'APPORT FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Madame Elisabeth CITROEN

agissant en qualité de Directeur Général de la Société **CAMAR FINANCE**, Société Anonyme au capital de 1.112.000 F, dont le siège social est à PARIS (75008), 28 rue Marbeuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 319 536 694 spécialement autorisée à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite Société, en date du 8 Novembre 1996.

Ci-après désignée "**CAMAR FINANCE**" ou "**l'Absorbante**",

DE PREMIERE PART,

- Monsieur Francis LENTSCHNER,

agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société **CAMAR FINANCE**, Gérant de la **Société Civile Immobilière du CENTRE PERI VAILLANT**, au capital de 10.000 F, dont le siège social est à PARIS (75008), 28 rue Marbeuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro D 319 833 927 spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite Société réunie Extraordinairement, en date du 8 Novembre 1996,

Ci-après désignée "**PERI-VAILLANT**",

DE SECONDE PART,

ET

- Monsieur Francis LENTSCHNER,

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société **CAMAR FINANCE**, Gérant de la **Société Civile Immobilière MONTREUIL - LA NOUE - VILLIERS**, au capital de 20.000 F, dont le siège social est 28 rue Marbeuf 75008 PARIS spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite Société réunie Extraordinairement, en date du 8 Novembre 1996,

Ci-après désignée "**MONTREUIL-LA NOUE**",

DE TROISIEME PART,




IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. La Société CAMAR FINANCE a pour objet en France et à l'étranger :

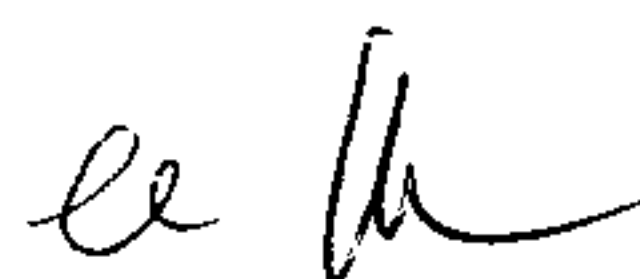
- l'achat, la vente, le découpage par lots et la transformation de tous immeubles et propriétés, toutes transactions immobilières, mobilières et commerciales, l'administration et la gestion de biens mobiliers et immobiliers,
- l'activité de conseil financier et toutes prestations de services s'y rattachant ; la mise en oeuvre de relations publiques sous toutes formes,
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises, groupement d'intérêt économique ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport en commandite, souscription ou rachat de droits sociaux ou de titres sociaux, fusion, alliance ou association en participation,
- et généralement toutes opérations civiles ou commerciales, financières, industrielles, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application, le développement, ou l'extension.

2. La Société MONTREUIL-LA NOUE a pour objet :.

- l'acquisition par voie d'apport ou autrement d'immeubles ou de droits immobiliers, sis à MONTREUIL (Seine Saint-Denis), Place de Villiers,
- la construction sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles d'habitation, professionnels ou commerciaux,
- la gestion, l'entretien, la mise en valeur par tous moyens de ces immeubles et notamment la location soit en bloc, soit par fractions,
- la réalisation de tous travaux d'amélioration de tous installations nouvelles, conformément à la destination desdits immeubles,
- et généralement toutes opérations civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

3. La Société PERI-VAILLANT a pour objet :

- l'acquisition, la location et la revente d'immeubles,



- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement.

La Société CAMAR FINANCE détient la totalité du capital de la Société MONTREUIL-LA NOUE ainsi que 60 % du capital de la Société PERI-VAILLANT, le solde du capital de la Société PERI-VAILLANT étant détenu à hauteur de 20 % chacun par Monsieur Francis LENTSCHNER et Madame Elisabeth CITROEN qui détiennent pour moitié chacun la quasi-totalité du capital de CAMAR FINANCE.

Aussi, dans un souci de simplification des structures, le Conseil d'Administration de CAMAR FINANCE ainsi que les Associés des Sociétés PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE ont estimé opportun d'envisager une fusion entre elles par l'absorption des sociétés PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE par la Société CAMAR FINANCE.

Il a été décidé que cette opération de fusion serait rétroactivement effectuée à compter du 1er Janvier 1996, suivant bilans de ces Sociétés établis au 31 Décembre 1995 (annexes n° 1, 2 et 3).

Les méthodes d'évaluation sont décrites en annexe n° 4.

TITRE I

APPORTS

I. APPORTS DE MONTREUIL-LA NOUE

Par les présentes, MONTREUIL-LA NOUE fait apport à CAMAR FINANCE de tous ses biens tels qu'ils existent à la date du 31 Décembre 1995, suivant inventaire établi à cette date, à savoir :

I - ACTIF

a) Les immobilisations corporelles, à savoir :

. terrains.....F	1.920.000
. constructions et agencements.....F	7.680.000
. autres immobilisations corporelles.....F	3.350

ee 

b) Les autres immobilisations financières...F	31.579
c) L'actif circulant, à savoir :	
. clients et comptes rattachés.....F	50.195
. autres créances.....F	516.136
. disponibilités.....F	95.091
d) Charges constatées d'avance.....F	4.761
MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTEF	10.301.112

II - PASSIF

a) Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit évalués à.....F	79
b) Emprunts et dettes financières divers évalués à.....F	2.727.547
c) Dettes fournisseurs et comptes rattachés évalués à.....F	104.552
d) Dettes fiscales et sociales évalués à.....F	8.024
e) Dettes sur immobilisations et comptes rattachés évalués à.....F	4.070
f) Autres dettes évaluées à.....F	11.261
g) Produits constatés d'avance évalués à....F	26.939
h) Frais de fusion et provisions diverses...F	74.640
MONTANT TOTAL DU PASSIF APPORTEF	2.957.112
MONTANT DE L'ACTIF NET APPORTE PAR MONTREUIL-LA NOUE.....F	7.344.000

II. APPORTS DE PERI-VAILLANT

Par les présentes, PERI-VAILLANT fait apport à CAMAR FINANCE de tous ses biens tels qu'ils existent à la date du 31 Décembre 1995, suivant inventaire établi à cette date, à savoir :

ec M

I - ACTIF

a) Les immobilisations corporelles, à savoir :

. terrains.....F	1.330.000
. constructions et agencements.....F	5.880.019

b) L'actif circulant, à savoir :

. clients et comptes rattachés.....F	148.956
. autres créances.....F	2.179
. valeurs mobilières de placement.....F	271.636
MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE F	7.632.790

II - PASSIF

a) Emprunts et dettes évalués à.....F	180.143
b) Dettes fournisseurs et comptes rattachés évalués à.....F	892
c) Autres dettes évaluées à.....F	47.355
d) Emprunts et dettes financières divers évalués à.....F	2.586.255
e) Frais de fusion et provisions évalués à..F	66.145
MONTANT TOTAL DU PASSIF APPORTE F	2.880.790
MONTANT DE L'ACTIF NET APPORTE PAR PERI-VAILLANT.....F	4.752.000

La présente prise en charge du passif de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT ne constitue pas une reconnaissance de l'existence ou du bien fondé de chacun de ces passifs, et les tiers devront continuer à établir le bien fondé de leurs créances.

TITRE II**ENTREE EN JOUISSANCE**

Le patrimoine respectif de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT sera transmis à la Société Absorbante dans l'état où chacun d'eux se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

ec *lu*

Toutefois, les résultats actif et passif de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT depuis le 1er Janvier 1996, seront pour le compte exclusif de la Société absorbante, qui sera substituée, à cet égard, aux Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT.

TITRE III

REMUNERATION DES APPORTS

a) Actions d'apport

Concernant MONTREUIL-LA NOUE

La Société CAMAR FINANCE détient à ce jour la totalité des 2.000 parts de 10 Francs chacune composant le capital social de MONTREUIL-LA NOUE et les détiendra en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion.

En conséquence, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions CAMAR FINANCE contre des parts MONTREUIL-LA NOUE et aucune augmentation de capital de CAMAR FINANCE ne résultera de l'absorption de MONTREUIL-LA NOUE.

Concernant PERI-VAILLANT

CAMAR FINANCE détenant 60 parts sociales PERI-VAILLANT sur les 100 parts composant le capital de ladite Société, la Société CAMAR FINANCE renonce en effet à l'émission d'actions à son profit et les titres qu'elle détient dans la Société PERI-VAILLANT, sont annulés du fait de la fusion.

Il sera en conséquence attribué aux associés de PERI-VAILLANT, autres que CAMAR FINANCE, 440 actions de 100 Francs chacune de CAMAR FINANCE, créées jouissance au 1er Janvier 1996, au titre d'une augmentation de capital de CAMAR FINANCE, lesdites actions étant attribuées à raison de 11 actions CAMAR FINANCE pour 1 part PERI-VAILLANT.

b) Capital de la Société Absorbante après fusion

Le capital de la Société absorbante sera, du fait de la fusion, augmenté de 44.000 F et porté de 1.112.000 Francs à 1.156.000 Francs, par création de 440 actions nouvelles de 100 F nominal chacune et attribuées ainsi qu'il est dit ci-dessus, lesdites actions étant négociables dans les conditions prévues par l'Article 271 de la loi du 24 Juillet 1966.

ec 

c) Prime de fusion

En ce qui concerne MONTREUIL LA NOUE, la prime de fusion s'établit ainsi :

. Montant total des apports.....F	7.344.000
. Valeur comptable des parts MONTREUIL LA NOUE.....F	- 4.025.268
F	3.318.732

En ce qui concerne PERI-VAILLANT, la prime de fusion s'établit ainsi :

. Montant total des apports.....F	4.752.000
. Valeur comptable des parts PERI-VAILLANT.....F	- 30.000
. Montant de l'augmentation de capital CAMAR FINANCE.....F	- 44.000
F	4.678.000

Soit une prime de fusion globale de 7.996.732 Francs.

Cette prime de fusion pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale, même ordinaire, des actionnaires de la Société absorbante.

TITRE IV**CHARGES ET CONDITIONS**

- 1 - La société absorbante prendra les biens apportés respectivement par PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE dans l'état où ils se trouveront lors de la réalisation définitive de la fusion sans pouvoir exercer aucun recours contre l'une ou l'autre des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT pour quelque cause que ce soit.
- 2 - Elle souffrira les servitudes passives, apparente ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever les immeubles apportés, sauf à profiter de celles actives, le tout à ses risques et périls, sans recours ni contre PERI-VAILLANT, ni contre MONTREUIL-LA NOUE, et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu des titres réguliers non prescrits, ou de la loi comme aussi sans qu'elle puisse nuire ou préjudicier aux droits résultant en sa faveur du Décret du 4 janvier 1955 et des textes subséquents.

ee 

A ce sujet, chacun des représentants des Sociétés absorbées PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE déclare qu'à sa connaissance, les immeubles présentement apportés ne sont grevés d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation et de tout plan d'urbanisme.

- 3 - Elle supportera les impôts, taxes, contributions et autres charges de toute nature auxquels les biens apportés peuvent ou pourront être assujettis et elle satisfera à toutes les obligations de ville et de police auxquelles l'exploitation peut ou pourra donner lieu.
- 4 - Elle sera tenue, à son choix de continuer jusqu'à leur expiration, ou de résilier, toutes les polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques.
- 5 - Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation de la fusion dans le bénéfice et les charges de tous contrats, marchés, accords, baux et conventions quelconques pouvant exister avec les tiers. Elle fera son affaire de l'agrément si un tel agrément est nécessaire par tous intéressés, de sa substitution dans le bénéfice de ces contrats.
- 6 - Les Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT n'emploient aucun salarié. La société absorbante n'aura donc aucun engagement à reprendre de ce fait.
- 7 - Elle prendra en charge tous les actifs et passifs de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT qui pourraient se révéler par la suite, même pour des causes antérieures, et qui ne figureraient pas dans les apports décrits ci-dessus. Elle sera substituée de plein droit aux Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT dans tous les droits et actions de chacune d'elles en cours ou à exercer.
- 8 - Après réalisation définitive des présentes, elle aura tous pouvoirs pour, aux lieu et place de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT, relativement aux droits et biens apportés par chacune d'elles ou à leur passif respectif pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes ensuite de ces décisions.

ee H

- 9 - Le présent traité et ses annexes feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître BRISSE, Notaire à Meudon (Hauts de Seine), par les représentants des Sociétés contractantes en vue de l'accomplissement des formalités prescrites par le règlement sur la publicité foncière en ce qui concerne les apports immobiliers.

La désignation des immeubles, la description complète et l'origine des propriétés seront établies par le Notaire avec annexion, s'il y a lieu, des certificats d'urbanisme.

- 10 - Au cas où il serait fait des oppositions par des créanciers non obligataires, conformément à l'Article 381 de la Loi du 24 Juillet 1966, les mandataires de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT devront faire leur affaire d'obtenir mainlevée de ces oppositions.
- 11 - Les mandataires de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT, à première réquisition de la Société absorbante, devront faire établir tous actes réitératifs et confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits apportés ; ils devront également remettre tous titres, pièces et documents en leur possession concernant les biens et droits apportés.
- 12 - La Société absorbante supportera tous les frais du présent traité, ceux des actes et assemblées nécessaires à sa réalisation, et tous ceux qui seront la conséquence directe ou indirecte des apports.

TITRE V

DECLARATIONS FISCALES

Les Soussignés déclarent que la présente fusion est placée sous les régimes fiscaux suivants :

A) Impôt sur les Sociétés et droits d'enregistrement

Les trois Sociétés étant assujetties à l'impôt sur les Sociétés, optent pour le régime fiscal de faveur prévu par les Articles 210 A et 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société absorbante prend l'engagement en tant que de besoin :

ee 

- 1 - de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée chez chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT et la réserve spéciale des plus-values à long terme de ces dernières, en tant que de besoin,
- 2 - de se substituer à chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT pour la réintégration des plus-values dont l'imposition a été différée par ces dernières,
- 3 - de calculer les plus-values qui seront réalisées ultérieurement lors de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT,
- 4 - de réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées sur les biens amortissables apportés, par parts égales :
 - sur une période de 15 ans pour les constructions et les droits qui s'y rapportent (ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des constructions si la plus-value nette résultant de leur apport excède 90 % de la plus-value d'apport globale) ;
 - sur 5 ans pour les autres biens,étant précisé que la cession desdits biens avant l'expiration des périodes de 5 ou 15 ans entraîne l'imposition immédiate de la fraction de plus-value non encore réintégrée.
- 5 - d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT.
- 6 - de calculer les plus-values qui seront réalisées ultérieurement lors de cession des titres du porte-feuille qui lui sont apportés dont le résultat des cessions est exclu du régime des plus ou moins values à long terme conformément à l'article 219 du C.G.I., et qui sont assimilées à de l'actif immobilisé conformément à l'article 210 A-6 du C.G.I., d'après la valeur que ces titres avaient du point de vue fiscal dans les écritures de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT.

ec M

- 7 - de se substituer à chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT dans l'engagement de conservation pendant un délai de deux ans de ses titres de participation.

La Société Absorbante devra, comme conséquences des engagements pris ci-dessus, joindre à ses déclarations annuelles de résultats un état du suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition et tenir un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition.

B) Taxe sur la valeur ajoutée

- 1 - Spécialement les parties déclarent soumettre la présente fusion aux règles définies par les instructions administratives du 18 Février 1981 (3D-81) et du 22 Février 1990 (3A-6-90).

En conséquence, la Société absorbante s'engage à procéder, le cas échéant, aux régularisations de déduction prévue par les articles 210 et suivants de l'Annexe II au Code Général des Impôts auxquelles chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT aurait été tenue si elle avait poursuivi son activité.

Elle s'engage par ailleurs à soumettre à la TVA les éventuelles cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport.

Enfin, la Société bénéficiaire des apports s'engage à vendre, sous le régime de la TVA, les biens d'exploitation reçus par elle en apport.

Il est précisé en tant que de besoin que la Société Absorbante pourra demander le remboursement du crédit de TVA dont chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT pourrait disposer au jour de la fusion, et ce dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La Société bénéficiaire adressera au Service des Impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant mention des présents engagements.

ee 

- 2 - En tant que de besoin, il est déclaré que l'opération de fusion est réputée inexistante pour l'application des Articles 257 - 7° et 261 - 3° - 1° du Code Général des Impôts.

C - Autres impôts et taxes

- 1 - Participation des employeurs à l'effort de construction.

La Société Absorbante s'engage en tant que de besoin à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la Loi du 28 Juin 1963 et à laquelle chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement le cas échéant par chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à ces dernières du chef de ces investissements.

Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépense qui auraient pu être réalisés par chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT et existant à la date de prise d'effet de l'apport.

- 2 - Taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue.

La Société Absorbante s'engage à prendre en charge le paiement des sommes restant dues par chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT à la date de la réalisation effective de la fusion.

- 3 - Intéressement des salariés.

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à se substituer aux obligations de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT en ce qui concerne l'emploi de la provision pour investissement non encore employée et la gestion des droits à participation des salariés repris par elle, et ce conformément aux instructions administratives du 30 mai 1968 sur l'intéressement des salariés.

ee lu

TITRE VI**DECLARATIONS GENERALES**

Les représentants de chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT déclarent :

- qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune demande en nullité, ni en dissolution ;
- qu'elles ne sont pas et n'ont jamais été en état de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, redressement ou liquidation judiciaires ;
- que ces Sociétés n'ont pas émis d'autres valeurs mobilières que leurs parts ;
- que chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT n'est titulaire d'aucun bail ;

TITRE VII**CONDITIONS**

La présente fusion ne deviendra définitive qu'après son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires de la Société absorbante et des Sociétés absorbées PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE.

Si cette approbation n'était pas intervenue au plus tard le 31 Décembre 1996, les conventions qui précèdent seraient considérées comme non avenues, sans indemnité de part ni d'autre, sauf prorogation entre les Soussignés.

TITRE VIII**DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE ABSORBEE**

Il est rappelé en tant que de besoin que la présente fusion est réalisée dans les conditions prévues à l'Article 1844-4 du Code Civil, y compris en ce qui concerne l'absorption de MONTREUIL-LA NOUE par CAMAR FINANCE, son Associé Unique.



Chacune des Sociétés absorbées MONTREUIL-
se trouvera dissoute sans liquidation d
fait de la fusion et à partir du jour de
conditions sus-exprimées.

La fusion entraînera la transmission à titre univ
Société Absorbante du patrimoine de chacune des Sc
absorbées MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT dans l'e
trouvera à la date de la réalisation définitive de la 1

TITRE IX

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties
font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait en 8 originaux,

Le 28/11/96

✓
F. Aitain 

Désignation de l'entreprise : SA CAMAR FINANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2						
Adresse de l'entreprise : 28, rue Marbeuf		Durée de l'exercice précédent * 1 2						
Numéro SIRET* 3 1 9 5 3 6 6 9 4 0 0 0 1 5		Code APE 7 9 0 6						
		Exercice précédent (N-1) clos le:						
(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 9 5						
		3 1 1 2 9 4						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (0)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de recherche et développement *	AD	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11117	7522	7194	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		800000	800000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ			1253850	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1634210	253054	169433	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1341800	6830330	14212790	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		168641	167647	
TOTAL (I)		BJ		BK	2987128	8059548	16610916	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU		2236150	7479462	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			20000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2495343	570672	652332	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5716526	17149263	23045471	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE	17561	209195	3594092	
		Disponibilités	CF	CG		800446	496850	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
TOTAL (II)		CJ		CK	8229431	20965727	35288209	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices *	(III) CL						
	Prime de remboursement des obligations	(IV) CM						
	Ecart de conversion actif *	(V) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)		CO		IA	11216559	29025276	51899126
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	20083954
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :			

ec

Désignation de l'entreprise : SA CAMAR FINANCE		Exercice N 1		Exercice N - 1 2	
(Ne pas reporter le montant des centimes) *					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000000.....)	DA	1000000	1000000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100000	100000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	15047404	15047404	
	Autres réserves	DG	4569341	9111203	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4519008)	(4541861)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (II)		DL	16197737	20716746	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	25000		
	Provisions pour charges	DQ	70000		
	TOTAL (III)	DR	95000	0	
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	2764029	16157586	
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	2603632	2564222	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	289369	187781	
	Dettes fiscales et sociales	DY	976777	1255284	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	30000	30000	
	Autres dettes	EA	6068729	10987505	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB			
TOTAL (IV)		EC	12732539	31182380	
Écarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		EE	29025276	51899126	
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *		29025276,78			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	15047404	15047404	
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ			
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9815064	26268455	
	(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	11496	329946	
	(7) Dont emprunts participatifs	EI			

ee

Désignation de l'entreprise : SA CAMAR FINANCE		Exercice N		Exercice (N-1)					
(Ne pas reporter le montant des cotisations)**		France 1		Exportation 2		Total 3		4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4500000	FB		FC	4500000		11160914
	Production vendue { biens services }	FD		FE		FF			
		FG	1519361	FH		FI	1519361		2349602
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6019361	FK	0	FL	6019361		13510516
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *					FP	1778246		722754
	Autres produits (1)					FQ	139		2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7797747		14233273
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1751455		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	5135676		9932918
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	27122		24941
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2046724		2503013
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	262478		240999
	Salaires et traitements *					FY	2175812		2615158
	Charges sociales					FZ	873886		1102961
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements *			GA	99096		313899
			- dotations aux provisions			GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	567321		986548
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	70000		
	Autres charges					GE	6		1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13009581		17720441
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(5211833)		(3487167)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	2339286		2786493
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2590855		1750672
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	59040		294742
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2649896		2045414
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	867800		132250
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	752743		2709896
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1620543		2842146
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1029353		(796732)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V -VI)					GW	(6521767)		(7070394)	

ee

SA CAMAR FINANCE

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N° 1

Exercice N - 1

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8307	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10998336	12501980
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11006643	12501980
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	353	48848
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8953969	9924600
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	42561	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8996884	9973448
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2009758	2528532
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21454287	28780668
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	25973295	33322530
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	(4519008)	(4541861)

[illegible]

ANNEXE N° 2

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

Immobilisations Terrains Constructions (1 870 057 - 672 272.85) Agencements (1 288 128.72 - 534 359.17) Clients et comptes rattachés Clients (219 025.87 - 143 448.00) Factures à établir Etat Comptes financiers	75 577.87 73 378.85	450 320.00 1 197 784.15 753 769.55 148 956.72 2 179.88 271 636.36 2 824 646.66	Capitaux propres Capital Résultat exercice Emprunts et dettes (dépôts reçus) Fournisseurs et comptes rattachés Etat Comptes d'associés	10 000.00 230 775.44 180 143.59 892.56 47 355.68 2 355 479.39 2 824 646.66
---	------------------------	---	---	---

ee


COMPTE DE RESULTAT

Loyers H.T.	476 413.61	
Autres loyers	24 384.00	
Produits accessoires (charges)	12 000.00	
Produits financiers	7 127.58	
Transfert de charges	<u>4 107.01</u>	
Total Produits		524 032.20
<u>A DEDUIRE Charges :</u>		-293 256.76
Services extérieurs	55 329.61	
Frais de gérance (CAMAR - VILLA)	22 808.85	
Charges locatives	9 528.24	
Entretien	8 302.00	
Impôts et taxes (foncier)	13 918.00	
Autres taxes (droit bail)	1 217.00	
Charges financières :		
Intérêts d'emprunts	33 259.00	
Autres agios	52.04	
Dotation aux amortissements	<u>148 842.02</u>	
BENEFICE		<u>230 775.44</u>

Répartition du bénéfice :	Comptable	Fiscale
SARL CAMAR (60%)	138 465.44	139 405.00
F. LENTSCHNER (20%)	46 155.00	73 655.00
E. CITROEN (20%)	46 155.00	73 655.00
	<u>230 775.44</u>	

E. Citroen

[Signature]

S.C.I. PERI-VAILLANT
Bilan au 31/12/1995

Désignation de l'entreprise : **SCI MONTREUIL LA NOUE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **1 2**
 Adresse de l'entreprise : **17, Place de Villiers** Durée de l'exercice précédent : **1 2**
 Numéro SIRET : **3 0 8 8 1 7 7 8 2 0 0 0 3 7** Code APE : **8 1 2 1** Exercice précédent (N-1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 9 5		3 1 1 2 9 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (0)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de recherche et développement *	AD	AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	729621	729621
	Constructions	AP	AQ	1350104	777587
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	363097	32902
	Immobilisations en cours	AV	AW		1968162
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	31579	31579
	TOTAL (I)	BJ	BK	1713202	3539852
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	BX	BY	50195	33815
		BZ	CA	516136	611664
		CB	CC		
	DIVERS	CD	CE		
		CF	CG	95091	369928
		CH	CI	4761	
	TOTAL (II)	CJ	CK	0	1015408
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	4761	
		CL			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL			
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM			
	Ecart de conversion actif * (V)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	IA	1713202	4555261
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières selon :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SCI MONTREUIL LA NOUE			Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
(Ne pas reporter le montant des centimes) *					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20000)	DA	20000	20000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (4)	DF			
	Autres réserves	DG			
	Report à nouveau	DH	1381740	1896953	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67006	(515213)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	1468746	1401740
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		306156	
	TOTAL (III)	DR	0	306156	
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	79	1017	
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	2727547	2248951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	104552	498952	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8024	50537	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4070		
	Autres dettes	EA	11261	47905	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	26939		
	TOTAL (IV)	EC	2882474	2847364	
	Écarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4351221	4555261	
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *			4351221,37		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		
	(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2882474	1184895
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79	1017	
(7)	Dont emprunts participatifs	EI			

Désignation de l'entreprise : SCI MONTREUIL LA NOUE					
(Ne pas reporter le montant des cotisations)*		Exercice N			Exercice (N-1)
		France 1	Exportation 2	Total 3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	491569 596205
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	491569 596205
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *			FP	309300 230657
	Autres produits (1)			FQ	2 (56)
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	800872 826806
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	136 1322
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	692227 530932
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	162719 162707
	Salaires et traitements *			FY	133887
	Charges sociales			FZ	72625
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *		GA	97621 75209
		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges			GE	260 315555
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	952964 1292238
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	(152091) (465432)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	23634
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	0 23634
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	142467 73415
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	142467 73415
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(142467) (49780)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(294559) (515213)

Désignation de l'entreprise : SCI MONTREUIL LA NOUÉ				
(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	369066	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	369066	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	369066	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7500	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1169938	850440
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1102932	1365654
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	67006	(515213)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { - Produits de locations immobilières - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		9187
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	* Reprise fournisseurs anciens		369066	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE 4

**METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DES
SOCIETES MONTREUIL-LA NOUE ET PERI-VAILLANT A
CAMAR FINANCE**

Les actifs des Sociétés MONTREUIL-LA NOUE et PERI-VAILLANT sont apportés à leur valeur réelle.

Pour tous ces actifs, à l'exception des constructions et terrains, il n'y a pas lieu de constater de plus-values ou de moins-values par rapport à la valeur comptable.

Les terrains et constructions des Sociétés PERI-VAILLANT et MONTREUIL-LA NOUE sont apportés pour les valeurs définies par deux expertises GALTIER réalisées en Décembre 1995.

E. Galtier